Rapport annuel

TERNAIRE ALLOCATION MODEREE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

SUNNY ASSET MANAGEMENT

SUNNY AM

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 13

Rapport du commissaire aux comptes 17

COMPTES ANNUELS

Bilan 22
Actif 22
Passif 23

Compte de résultat 24

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 27

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 28

Règles & méthodes comptables 29

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 31

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 32

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 33

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 34
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 34
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 34
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 36
Exposition directe sur le marché des devises 37
Exposition directe aux marchés de crédit 38
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 39
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 40

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 42
Créances et dettes - ventilation par nature 42
Frais de gestion, autres frais et charges 43
Engagements reçus et donnés 45
Acquisitions temporaires 45
Instruments d'entités liées 46

Détermination et ventilation des sommes distribuables 47
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 47
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 48

Inventaire des actifs et passifs 49

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 51

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 53

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) **54**

Synthèse de l'inventaire **55**

Informations SFDR **56**

Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT, 85 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris
Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	MAZARS SA 61, rue Henri Regnault - 92075 Courbevoie. Représenté par Monsieur Gilles Dunand Roux

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le revenu net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du FCP majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables par un FCP sont constituées par :

1) Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2) Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours del'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq (5) mois suivant la clôture de l'exercice.

Pour chaque catégorie de parts le cas échéant, le FCP peut opter pour l'une des formules suivantes :

- la capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- la distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; possibilité de distribuer des acomptes ;
- pour les FCP qui souhaitent conserver la liberté de capitaliser et/ou de distribuer, la société de gestion de portefeuille décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables.

Le cas échéant, il peut être distribué des acomptes dans le respect de la réglementation applicable.

Les modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables, le cas échéant, sont précisées dans le prospectus.

Garantie :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion de TERNAIRE ALLOCATION MODEREE (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à son indicateur de référence, soit 65% Bloomberg Euro Aggregate (TickerBloomber : LBEATREU index- coupons réinvestis) + 35% MSCI All Country World Total Return EUR (Ticker Bloomberg : NDEEWNR Index -dividendes réinvestis).

Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du FCP sur longue période, dont au moins 3 ans, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date du lancement du Fonds. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Indicateur de référence :

La performance du FCP pourra être comparée à l'indicateur composite suivant :

65% Bloomberg Euro Aggregate (Ticker Bloomberg : LBEATREU index- coupons réinvestis) + 35% MSCI All Country World Total Return EUR (Ticker Bloomberg : NDEEWNR Index -dividendes réinvestis).

Cet indicateur de référence permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Fonds. Pour autant, l'univers d'investissement initial du Fonds n'est pas limité aux titres contenus dans l'indicateur de référence.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner de celle de son indicateur de référence.

Rappel concernant ces références :

L'indice Bloomberg Euro Aggregate, calculé par la société Bloomberg ISL, est composé de titres de créances Investment Grade libellés en euro, de différentes maturités, sur des dettes gouvernementales et d'entreprises, quel que soit le pays de l'émetteur. L'indice est calculé coupons réinvestis. Cet indice est calculé par Bloomberg Index Services Limited enregistré en tant qu'administrateur d'indices sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Source: Bloomberg®" is a service marks of Bloomberg Finance L.P. and its affiliates, including Bloomberg Index Services Limited "BISL"), the administrator of the index (collectively, "Bloomberg") and have been licensed for use for certain purposes by SUNNY AM. Bloomberg is not affiliated with SUNNY AM, and Bloomberg does not approve, endorse, review, or recommend the SUNNY AM's FCP using these indices. Bloomberg does not guarantee the timeliness, accurateness, or completeness of any data or information relating to the SUNNY AM's FCP using these indices.

Des informations complémentaires sont accessibles via le site internet de son administrateur, Bloomberg, suivant :

www.bloomberg.com.

L'indice MSCI All Country World Total Return EUR est représentatif de la performance des marchés actions mondiaux. Il est calculé dividendes réinvestis et pondéré sur les capitalisations boursières.

Cet indice est calculé par MSCI Limited enregistré en tant qu'administrateur d'indices sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sont accessibles via le site internet de son administrateur, Bloomberg, suivant :

www.msci.com.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

Stratégies utilisées

Pour parvenir à son objectif de gestion, Le FCP TERNAIRE ALLOCATION MODEREE est exposé au marché des actions internationales et au marché des obligations internationales principalement par le biais d'OPC mais pourra également sélectionner des valeurs mobilières en direct. Les valeurs mobilières détenues par les OPC et les valeurs mobilières détenues en direct pourront être libellées dans des devises autres que l'euro.

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (futures, swaps, options) et à des titres intégrant des dérivés négociés sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré.

En fonction du diagnostic de l'environnement économique global établi par l'équipe de gestion, la stratégie de gestion privilégiera les actifs et les stratégies qui pourront présenter les meilleures perspectives de performance sur la base du couple rendement / risque.

Le FCP TERNAIRE ALLOCATION MODEREE met en oeuvre une stratégie d'allocations entre les deux principales classes d'actifs du fonds (actions et obligataire) avec une déclinaison par thèmes (comme par exemple, HY, value, secteurs, pays), principalement par le biais d'OPC. Ce positionnement stratégique sera complété par une gestion tactique des expositions, principalement par le poids des OPC sélectionnés, visant à optimiser la performance tout en réduisant le risque global grâce à une diversification géographique, sectorielle non garanties, relevant de la volonté des gérants et des styles de gestion. Le gérant pourra également être amené à prendre des positions directionnelles sur certains marchés ou certaines thématiques afin de capter des tendances à court/moyen terme, ainsi que des stratégies de performance absolue.

Le process de gestion se décline comme suit :

1. Établissement d'un scénario macroéconomique global en fonction des perspectives d'évolution des différentes zones économiques suivant une analyse basée sur une base de données propriétaire de plus de 100 indicateurs économiques mondiaux dont notamment :

- La croissance économique (indicateurs avancés : NAPM et ISM aux USA…) ;
- Analyse des composantes du PIB ;

• L'inflation anticipée ;

• La politique monétaire des différentes zones et la croissance de la masse monétaire ;

• L'évolution des déficits ou des excédents publiques, de la balance commerciale, des capitaux ;

• L'impact des politiques publiques sur les secteurs d'activité et les modifications structurelles qui en résultent ;

À l'issue de cette analyse, un scenario macro-économique à 3-5 ans est identifié ainsi que les tendances lourdes probables sur cette même période.

2. Allocation stratégique : choix de la typologie des actifs

Le processus d'allocation entre les actifs risqués (actions, obligations émergentes et obligations « haut rendement », dit titres spéculatifs ou « High Yield » c'est-à-dire de notation inférieure ou égale à BB+ selon les agences de notation, ou jugée équivalente par la SGP) et les actifs réputés moins risqués est le résultat de l'analyse de l'équipe de gestion quant à la situation économique de chaque zone et à la valorisation de chaque segment de marché, s'appuyant sur des macrofacteurs comme l'évolution des taux, des actions, des matières premières et des devises et des micro-facteurs comme la « Value », Le « Momentum » par exemple.

Des thématiques d'investissement spécifiques ou zones géographiques peuvent être développées, en fonction des anticipations et du positionnement dans le cycle boursier, pour profiter de perspectives de croissance plus encourageantes sur certains segments (petites ou moyennes capitalisations et secteurs industriels particuliers) et/ou de niveaux de valorisation attractifs (valeurs de rendement contre valeurs de croissance, valeurs spéculatives contre valeurs établies…).

En fonction des anticipations de marché, la composition du portefeuille stratégique pourra être modifiée.

3. Gestion tactique des expositions : pondération des actifs choisis

Dans un deuxième temps, une pondération sera définie pour chaque typologie d'actifs, choisis selon l'estimation de son rendement/risque par le gérant dans le cadre de l'objectif de gestion.

L'utilisation de produits dérivés permettra de compléter cette gestion tactique en réduisant ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou en augmentant l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent favorables, ou encore par la mise en place de stratégies dites de « valeur relative », qui consistent à tirer profits des écarts de valorisation constatés au sein des classes d'actifs, ou entre classes d'actifs, par des opérations réputées « marché neutre » ou décorrélées de l'évolution des marchés.

4. Sélection des Investissements

Concernant les OPC sous-jacents :

La sélection des OPC appelés à répliquer au mieux la stratégie ou tactique identifiée est réalisée à partir de deux outils :

une analyse quantitative (comparaison sur un échantillon de fonds comparables de données statistiques telles que performance, volatilité, ratio de sharpe), et une analyse qualitative (Due Diligence sur l'OPC sélectionné comme stabilité de l'équipe de gestion, qualité de la Société de Gestion, réunions d'informations, stratégie extra- financière).

Concernant les titres en direct :

• Pour la partie « taux », la sélection de titres en direct s'appuie sur l'analyse des émetteurs (analyse fondamentale) et de leurs émissions (spread, maturité) pouvant compléter la sélection des OPC « obligataires » selon le scénario défini lors de l'allocation stratégique et/ou tactique.

• Pour la partie « actions », la sélection de titres en direct s'appuie sur l'analyse des sociétés (analyse fondamentale, qualité du management, etc) et de leurs évaluations (perspectives de croissance, potentiel de valorisation) pouvant compléter la sélection des OPC « actions » selon le scénario défini lors de l'allocation stratégique et/ou tactique.

Le positionnement et la performance induite par les stratégies et la sélection des investissements présentées demeurent fonction des anticipations du gérant.

Exposition à des risques ESG ou de durabilité

Le processus de sélection des OPC et fonds d'investissement, ainsi que des titres sélectionnés en direct le cas échéant, inclut des critères extra-financiers. L'équipe de gestion réalise une intégration pragmatique et systématique des enjeux extra-financiers durant tout le processus d'investissement. L'analyse des critères ESG (Environnementaux et/ou Sociaux et/ou de Gouvernance) aux côtés de l'analyse financière conventionnelle permet au FCP d'intégrer le risque de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La politique d'intégration des critères ESG s'articule selon les étapes suivantes :

1. Application de la politique d'exclusion définie, qui constitue un premier filtre dans la stratégie d'investissement mise en oeuvre par l'équipe de gestion, en évitant les OPC relevant d'une politique d'exclusion en contradiction avec les valeurs défendues par Sunny Asset Management et ses clients,
2. Evaluation des fonds sous-jacents cibles, qui repose, lors du process de sélection, sur une due-diligence adressée aux Sociétés de gestion de ces fonds, prévoyant un volet destiné à identifier leurs caractéristiques ESG principales. Pour assurer une couverture ESG suffisante, 80 % des fonds sélectionnés à l'actif d'un fonds de fonds, doivent bénéficier de l'un ou de l'autre des critères suivants :

- Relever de la classification SFDR article 8,
- Relever de la classification SFDR article 9.

3. Mise en oeuvre, auprès des Sociétés de Gestion gérant les OPC sous-jacents, de campagnes annuelles de récupération de fichiers normés selon un modèle d'échange de données, pour assurer une actualisation de l'évaluation des politiques ESG promues par ces fonds.

La sélection éventuelle de titres en direct à l'actif du présent fonds, répondra à la méthodologie définie par la Société de Gestion pour cette typologie d'instruments financiers.

L'OPCVM fait ainsi la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance dans son processus de gestion, au sens de l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable au sens du « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables).

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage l'OPCVM est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par ailleurs, les principales incidences négatives en matière de durabilité (Article 7 de SFDR) ne sont pas prises en compte dans le processus de gestion.

Pour plus de détails sur la politique d'intégration des critères ESG, des informations complémentaires sont disponibles dans l'annexe SFDR jointe et sur notre site internet : sunnny-am.com, paragraphe relatif aux Informations règlementaires.

Limites de l'approche extra-financière :

SUNNY AM a conscience que l'hétérogénéité et la non-exhaustivité des sources relatives aux informations permettant de suivre les critères ESG conduit seulement à une analyse partielle de la situation. Les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts du fait d'évaluation sans normes de marchés strictes et peuvent induire des biais d'analyse dans le processus d'investissement.

Par ailleurs, le FCP étant un fonds de fonds, il est précisé que les stratégies ESG mises en oeuvre par les OPC et fonds d'investissement ainsi sélectionnés peuvent varier et, par conséquent, ne pas être totalement cohérentes entre elles. En effet, les sociétés de gestion de chacun de ces OPC et fonds d'investissement peuvent recourir à des indicateurs ESG et/ ou des approches ISR différents.

Catégories d'actifs

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

40 à 100 % de son actif net aux produits de taux (y compris via des OPC), du secteur privé ou du secteur public sans répartition prédéfinie (dont les pays émergents).

Les investissements obligataires du fonds seront réalisés :

- Jusqu'à 40 % de l'actif net dans des titres détenus en direct, dont :
  - 0 à 40 % de titres émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE),
  - 0 à 40 % en titres spéculatifs, dits « High Yield » et/ou non notés,
- Jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds en OPCVM et/ou FIA, trackers, OPC indiciels cotés, dont :
  - 0 à 40 % exposés à des émetteurs de pays émergents (hors OCDE),
  - 0 à 40 % exposés à des titres spéculatifs, dits « high yield » et /ou non notés.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction de l'allocation stratégique et la gestion tactique. Le FCP pourra investir dans des titres, libellés en euros et en devises, émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction de l'allocation stratégique et la gestion tactique.

Critères relatifs à la notation : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade », ou dans des titres et/ou des émetteurs non notés. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations de crédit émises par les agences de notation mais privilégie sa propre analyse. En cas de dégradation de notation des titres, la Société décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées,

• Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificats de dépôt, et Euro Commercial Paper.

Sensibilité : la sensibilité du fonds sera comprise entre -3 et 10, selon les conditions de marché et la structure du portefeuille.

0 à 60 % aux marchés des actions (y compris via des OPC), de toutes zones géographiques (dont pays émergents), de toutes capitalisations, de tous secteurs.

Les investissements en actions du fonds seront réalisés :

- Jusqu'à 40 % de l'actif net dans des titres détenus en direct, dont :

• 0 à 40% de l'actif net dans des titres émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE),

• 0 à 40% de l'actif net dans des titres PME.

- Jusqu'à 60 % de l'actif net du fonds en OPCVM, FIA, trackers, OPC indiciels cotés, dont :

• 0 à 40 % exposés à des émetteurs de pays émergents (hors OCDE),

• 0 à 40 % exposés à des PME.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction de l'allocation stratégique et la gestion tactique. Le FCP pourra investir dans des titres, libellés en euros et en devises, émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

Critères relatifs à la Capitalisation boursière : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de capitalisation de l'émetteur, le FCP pourra donc investir dans titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME), cotées sur des marchés réglementés ou organisés. La catégorisation « PME » se caractérise par une capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros.

Le FCP TERNAIRE ALLOCATION MODEREE s'engage à investir dans des Organismes de Placements Collectifs (OPC) dans les conditions suivantes :

Détention :

Au-delà de 20 % de l'actif net.

Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, OPCVM, FIA, trackers, OPC indiciels cotés. Le FCP pourra être investi dans des OPC, jusqu'à 100 % de l'actif net.

L'investissement en fonds classifiés « actions », que ce soit françaises, de pays de la zone euro, de pays de l'Union européenne et/ou internationales, ne pourra pas dépasser 50% de l'actif net.

Ces OPC auront une valeur liquidative quotidienne, sauf exception.

Les FIA de droit étranger sous-jacents devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

TERNAIRE ALLOCATION MODEREE pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, OPCVM ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

• Des zones géographiques (pour avoir une exposition sur des marchés émergents par exemple) ;

• Des secteurs d'activité spécifiques

• Des styles de gestion.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM ou FIA gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT ou par une Société liée.

Instruments dérivés :

L'exposition directe et indirecte au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité taux du FCP dans une fourchette comprise entre -3 et +10.

Le FCP est exposé en net au risque des indices sur actions dans la limite de -25% / +125% de l'Actif. Cela signifie qu'une hausse de 10% des indices des actions présents dans le FCP peut conduire à une perte de -2.5% ou à un gain de +12.5%.

L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200 % de l'actif net du fonds. La concentration sur une seule et même devise étrangère OCDE, comme non OCDE, est limitée à 50% de l'actif net.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme simples (fermes et conditionnels) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ils permettent de réduire ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou d'augmenter l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent favorables.

Nature des marchés d'intervention :

• Réglementés

• Organisés

• De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

• Action

• Taux

• Change

• Crédit

Natures des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

• Couverture

• Exposition

Nature des instruments utilisés :

• Futures

• Options

• Swaps : le fonds pourra conclure des contrats d'échange : swaps de change

• Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

• Couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.

• Exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

Concernant les Contrats financiers de gré à gré, dont les swaps de change et les contrats à terme sur le change, les contreparties sont des établissements de crédit sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie, notamment par le versement d'une marge initiale et de collatéral. Ainsi, des conventions-Cadre FBF ou ISDA1 relatives aux opérations sur instruments financiers à terme, complétées par un document Annexe de Remise en Garantie (ARG) sous la norme ISDA2016 ou ISDA Credit Support Annex pour la marge variable et le collatéral, encadrent les obligations et devoirs de chaque partie selon les normes réglementaires en vigueur.

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

Titres intégrant des dérivés :

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

1 ISDA : Association Internationale des Swaps et Dérivés

Nature des instruments utilisés :

• EMTN, BMTN

• Titres donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées, OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA)

• Certificats

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

• Action

• Taux

• Change

• Crédit

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

• Couverture

• Exposition

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

• Couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.

• Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus.

Dépôts :

Le FCP pourra utiliser des dépôts en euros ou en devises dans la limite de 10% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit pour pouvoir profiter des opportunités de marché.

Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours de manière ponctuelle à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat…). Ces opérations seront réalisées dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES :

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont principalement les suivants :

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

Risque de taux :

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit :

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de haut rendement :

Le FCP peut être exposé aux obligations à caractère spéculatif en direct ou par le biais d'OPC. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

Risques spécifiques liés aux obligations convertibles, échangeables et obligations remboursables en actions :

Les obligations convertibles, obligations échangeables et obligations remboursables en actions peuvent être converties en actions ordinaires ou préférentielles. Ces catégories de titres étant susceptibles de payer des intérêts fixes, la valeur de ces titres tend à diminuer à mesure que les taux d'intérêts augmentent. En raison de la conversion, la valeur des titres tend également à varier en fonction de la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents (actions ordinaires ou privilégiées), bien que cette variation soit moindre que pour des titres (actions ordinaires ou privilégiées) détenus directement.

Risque des marchés émergents :

Le FCP peut être exposé aux titres de créance des marchés émergents (limité à 100% de l'actif).

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écarter des standards prévalent sur les grandes places internationales.

Risque actions :

La valeur liquidative peut connaître une variation des cours induite par l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions. En cas de baisse des marchés, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.

Risque lié à la gestion discrétionnaire et aux stratégies mises en place dans les fonds sous-jacents :

Le choix des Fonds sous-Jacents est à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas à tout moment investi dans les fonds les plus performants. Les fonds sous-jacents cherchent à générer de la performance en faisant des prévisions sur l'évolution de certains marchés par rapport à d'autres à travers les stratégies directionnelles et d'arbitrage. Ces anticipations peuvent être erronées et mener à une contreperformance.

Risque de liquidité :

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat / vente, ce qui augmente la volatilité du Fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), à certaines catégories de titres sur lesquels le Fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres High Yield). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse. Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Le porteur de parts du FCP pourra être exposé au risque de change. Le FCP pourra être investi jusqu'à 300% sur des instruments financiers libellés dans une devise autre que l'Euro (exemple : USD, CHF, SEK, GBP, NOK, DKK…). La concentration sur une seule et même devise étrangère OCDE, comme non OCDE, est limitée à 50% de l'actif net. Ainsi, en cas d'évolution défavorable des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque instruments dérivés :

Concernant les instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé, ou négociés de gré à gré, la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risques spécifiques liés aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré :

Le Fonds réalisant des opérations de gré à gré sera confronté au risque de non-respect, par la contrepartie, de ses obligations, entraînant des pertes pour le Fonds.

Risques liés aux arbitrages :

L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (anticipations erronées : hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque en matière de durabilité :

Selon le Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR, le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le FCP intègre l'analyse des risques en matière de durabilité dans sa politique d'investissement.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant une allocation diversifiée tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive. Ce Produit s'adresse aux investisseurs qui souhaitent valoriser leur capital, et ayant une connaissance et une expérience de base et/ ou intermédiaire et/ou avancée des marchés financiers.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen terme (3 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Cas des "U.S. Persons"

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm.

Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

Indications sur le régime fiscal :

Au niveau du fcp

- L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés,

- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

Au niveau des porteurs

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 14 mois.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.sunny-am.com.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 03 novembre 2023.*
- *Date de création du Fonds : 03 novembre 2023.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 29/12/2023	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2024	Performance1 sur l'exercice
FR001400J952 - Part C	100	102.88	2,88%
Indicateur de référence	100.1205913	110.7130353	10,58%

Indicateur de référence :

65% Bloomberg Euro Aggregate (Ticker Bloomberg : LBEATREU index- coupons réinvestis) + 35% MSCI All Country World Total Return EUR (Ticker Bloomberg : NDEEWNR Index - dividendes réinvestis).

Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (décembre 2023 - décembre 2024)

L'année 2024 a été chargée en nouvelles géopolitiques et économiques, mais sans choc particulier :

1/ la guerre en Ukraine s'éternise mais sans se répandre aux pays mitoyens, 2/ le conflit au Proche-Orient, aussi dramatique soit-il sur le plan humain, n'a pas de répercussions sur l'économie mondiale, 3/ l'inflation s'est détendue comme anticipé, 4/ les Banques Centrales ont débuté le cycle d'assouplissement monétaire, même si cela a été plus tardif qu'initialement escompté, 5/ le risque de récession, un moment envisagé, ne s'est pas matérialisé.

Et pourtant, en terminant l'année à 5971 points, en hausse de 24,9, le S&P500, métronome des bourses mondiales, se situe à un niveau 10,6% supérieur à la prévision la plus optimiste, et 22,8% au-dessus de la moyenne des prévisions établies début 2024. Le marché américain a offert, une nouvelle fois, la meilleure performance en 2024, le S&P 500 progressant de 31,8% et le Nasdaq de 33,5%. Par ailleurs, la bonne performance américaine a fortement contrasté avec celle des marchés européens, le Stoxx 600 progressant de 5,9%, ou asiatiques, le MSCI Hong Kong, représentant les sociétés cotées à la bourse de Hong Kong, ne gagnant que 2,5% sur un an.

Cette période a été marquée par des phases successives de doutes et d'euphorie. En opposition avec la période précédente, la désinflation essentiellement tirée par la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires a entretenu la narrative du marché jusqu'en décembre 2023. Le premier semestre de l'année 2024 a été marqué par une résilience économique mondiale, particulièrement visible aux États-Unis. L'inflation a stagné à des niveaux élevés, au-dessus des objectifs des grandes banques centrales, mais les indicateurs avancés ont montré une tendance baissière sur les prix de l'énergie et des biens manufacturiers. Les marchés boursiers ont globalement progressé et sont restés largement influencés par deux facteurs principaux : les anticipations de baisse des taux d'intérêt et les inquiétudes croissantes liées aux risques géopolitiques.

Après avoir rapidement corrigé l'excès d'optimisme de baisse des taux au premier trimestre, les marchés obligataires se sont ensuite stabilisés au gré des publications économiques, notamment aux Etats-Unis. Les investisseurs ont considérablement réduit leurs attentes de baisses de taux de la FED en raison des inquiétudes concernant la surchauffe de l'économie américaine qui avaient émergées vers la fin du premier trimestre. En Europe, la BCE a abaissé ses taux d'intérêt. Ce mouvement avait été largement annoncé avant sa réunion de juin, mais l'inflation persistante dans les services a conduit la BCE à souligner que toute future normalisation de la politique monétaire dépendrait fortement des données publiées. La Réserve fédérale a réduit les taux d'intérêt de 50 points de base pour la première fois en quatre ans.

En Chine, après un début d'année particulièrement morose marqué par un certain mutisme des autorités, les marchés d'actions chinoises, très décotés, ont très fortement réagi après que le Politburo ait annoncé un assouplissement budgétaire de 2 à 3% du PIB visant à stopper le déclin et revenir à la stabilité du logement, à soutenir les revenus des ménages à faible revenus, et à recapitaliser les banques. Les investisseurs qui avaient délaissés la Chine dans les allocations d'actifs ont dû combler les shorts provoquant une envolée des valeurs. L'indice des grandes valeurs a ainsi progressé de plus de 20% sur les 3 derniers jours du mois de septembre, les secteurs de l'immobilier et de la consommation discrétionnaire enregistrant des progressions de plus de 30%.

Au Japon, le resserrement de la politique monétaire attendu depuis des mois et longtemps repoussée par la Banque Centrale Japonaise a enfin démarré. Le réveil a été très brutal au Japon où les perspectives de hausse des taux a conduit à un débouclage massif et rapide des positions de « Yen Carry Trade ».

POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (décembre 2023 - décembre 2024)

Le portefeuille de Ternaire Allocation Modérée a évolué comme suit cette année :

1. Le fonds a été créé fin d'année 2023, il a été investi au fur et à mesure des souscriptions, donc le risque global du portefeuille a augmenté durant l'exercice du fonds. Le fonds a un positionnement très « value ». Jusqu'à la fin du mois de janvier le fonds était 100% en monétaire. Ternaire Allocation Modérée a été totalement investi courant mars 2024.

2. L'allocation OPCVM Obligataire long terme, constitué d'obligations d'entreprises toutes zones géographiques a été renforcée tout au long de l'année. La poche obligataire représente 38,7% du portefeuille au 31/12/2024. Dans cette poche nous avons investi sur des obligations d'entreprises européennes (via Sunny Short Duration FR0011374123, SUNNY MULTI-OBLIG FR001400P579 Pareto Nordic Corporate LU1311574799) et émergentes (via IVO Fixed Income LU1165637460 et IVO IG 2030 FR001400SJI5) et sur des obligations gouvernementales européennes (via l'ETF Franklin IG Corporate IE000H0TSO96).

3. La poche actions représente 32,6% de l'allocation de Ternaire Allocation Modérée dont 13% via des actions détenues sur des actions de type « value » sur plusieurs zones géographiques et différents secteurs. Alphabet est l'exception aux lignes values et permet d'investir sur les actions US qui sont très sous pondérées dans ce portefeuille car elles possèdent des valorisations trop élevées et ne répondent pas au cahier des charges.

4. Dans la poche actions investies via des ETF et des OCVM, nous avons privilégié encore une fois le biais value et valorisations faibles en achetant des small caps européennes et américaines via les supports suivants : ALPHAJET EUROPE MICROCAP C FR0014004VX4, DAIWA SMALL/MID-CAP EMERGING ASEAN I JPY LU1983257160, INDEP ET EXPANS EUROPE – I LU1832175001 et l'ETF Avantis Global Small Cap Value IE0003R87OG3. Les small caps représentent 7,9% du fonds au 31/12/2024.

5. Nous avons une poche sur les matières premières de 6,4% via Ofi Invest Energy Strategic Metals FR0014008NO1, OFI PRECIOUS METALS-RF FR0013304441 et Allianz Global Metals and Mining LU2307734751.

6. Une poche de décorrélation via des fonds de performance absolue a été créée et représente 6,9% du portefeuille. Nous possédons les fonds suivants : IVENOMIC US EQUITY LONG/SHORT IE00BKFVYB67, Echiquier QME FR0013300076 et Helium Selection LU1112771255.

7. L'Asie représente un pour moins de 5% de l'allocation globale et 15% de l'exposition actions du portefeuille.

8. Le reste en monétaire, dont le rendement est intéressant et sans risque : tactiquement en fin de période mouvementés sur les marchés actions, nous l'avons amenée à 5,5% auxquels 10% de liquidité s'ajoutent.

La gestion continuera à être diversifiée, et nous attendons plus de stabilisation des marchés pour investir davantage sur les marchés actions et obligataires.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN EUROS)

TITRES	ACQUISITIONS	CESSIONS
SCHELCHER SHORT TERM ESG-C	563 560,0	
ECOFI TRESORERIE - C	483 326,5	
LBPAM 3 MOIS-E	450 352,0	
UNION PLUS	397 778,2	
UNION PLUS	356 010,8	
Amundi US Treasury Bond 1-3Y UCITS ETF		1 742 608,8
UNION PLUS		1 294 508,5
ECOFI TRESORERIE - C		964 152,6
LBPAM 3 MOIS-E		535 749,4
ECOFI TRESORERIE - C		351 905,8

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :

Néant.

Indication des changements à venir :

Néant.

Mouvements et Commission de Surperformance :

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 176 %, arrêté au 31 décembre 2024.

Aucune commission de performance n'est prévue.

Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :

Néant.

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR) :

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Risque Global :

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : http:\www.Sunny-am.com

Sélection des intermédiaires financiers et contreparties

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

• Marchés Règlementés,

• Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),

• Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),

• Internalisateurs Systématiques,

• Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

• - la capacité de négociation,

• - la réactivité,

• - la qualité de traitement

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, veuillez nous contacter en accédant à l'URL suivante : https://www.sunny-am.com/contact/

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com.

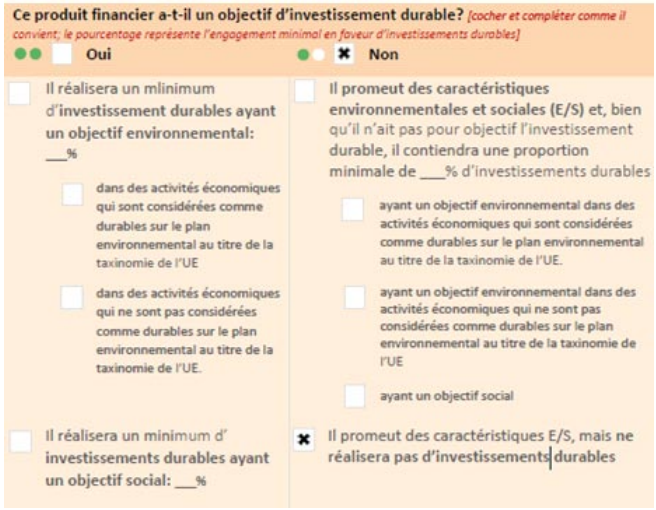

<u>Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la règlementation SFDR :</u>

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, Sunny AM a intégré l'analyse extra financière dans son processus d'investissement.

L'OPCVM est ainsi conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Il promeut et considère des critères extra-financiers dans son processus d'investissement, sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable.

Le détail de notre politique d'investissement responsable est disponible sur notre site internet https://www.sunny-am.com

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au

produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information sur la politique de rémunération

1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

Chaque fin d'exercice le comité des rémunérations, composé du Président de la Société de Gestion, et de la Direction Générale se réunit pour :

- Fixer le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.
- Le cas échéant, valider le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.
- Déterminer la date de versement de toutes ces rémunérations.
- Valider la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Le « personnel identifié », preneur de risques est constitué des dirigeants et des gérants financiers, dont le Directeur général délégué, des fonctions de contrôle (Risk-Manager et RCCI), du Secrétaire Général et des Responsables des partenariats commerciaux.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est totale, il n'existe pas de vase communiquant entre l'une et l'autre des composantes de la rémunération.

3. Rémunération variable

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération, d'une part, des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs mesurés lors d'un entretien individuel d'évaluation. Elle tient compte, d'autre part, de la réglementation applicable à la société de gestion et enfin, des gains effectivement réalisés par celle-ci. Elle est liée à la performance globale de la société.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice (2024, informations communiquées sur base de nos meilleurs efforts)

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
17.19	1.624.923,08€	322.488,54€

**Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.*

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

BILAN
Actif

	31/12/2024	-
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**1 548 072,27**	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 548 072,27	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**9 156 547,76**	-
OPCVM	9 156 547,76	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**10 704 620,03**	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	**56 040,76**	-
Comptes financiers	**1 191 012,54**	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**1 247 053,30**	-
Total Actif I + II	**11 951 673,33**	-

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2024	-
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	11 523 866,98	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	334 645,78	-
Capitaux propres I	**11 858 512,76**	**-**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**-**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**93 160,57**	**-**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**93 160,57**	**-**
Total Passifs: I + II + III + IV	**11 951 673,33**	**-**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2024	-
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	40 898,43	-
Produits sur obligations	14 348,34	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	325,80	-
Autres produits financiers	16 997,76	-
Sous-total Produits sur opérations financières	**72 570,33**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-8 658,06	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-8 658,06**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**63 912,27**	**-**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-58 005,30	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-58 005,30**	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	**5 906,97**	**-**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**16 556,59**	**-**
Sous-total revenus nets I = C + D	**22 463,56**	**-**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2024	-
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	99 973,46	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-11 269,33	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**88 704,13**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**38 564,80**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**127 268,93**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-28 301,65	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	9,20	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-28 292,45**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**213 205,74**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**184 913,29**	**-**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**334 645,78**	**-**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion de TERNAIRE ALLOCATION MODEREE (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à son indicateur de référence, soit 65% Bloomberg Euro Aggregate (TickerBloomber : LBEATREU index- coupons réinvestis) + 35% MSCI All Country World Total Return EUR (Ticker Bloomberg : NDEEWNR Index -dividendes réinvestis).

Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du FCP sur longue période, dont au moins 3 ans, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date du lancement du Fonds. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2024	-	-	-	-
Actif net total	11 858 512,76	-	-	-	-

	31/12/2024	-	-	-	-
PART C					
FR001400J952					
Actif net	11 858 512,76	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	115 259,7699	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	102,88	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	1,29	-	-	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La duréeexceptionnelle de l'exercice est de 14 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Methodes d'evaluation

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités.

Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Instruments financiers à terme dérivés

• Swap de change : Les contrats d'échange de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

• Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Methodes de comptabilisation

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Le revenu net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du FCP majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables par un FCP sont constituées par :

1) Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2) Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours del'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq (5) mois suivant la clôture de l'exercice.

Pour chaque catégorie de parts le cas échéant, le FCP peut opter pour l'une des formules suivantes :

- la capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- la distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; possibilité de distribuer des acomptes ;
- pour les FCP qui souhaitent conserver la liberté de capitaliser et/ou de distribuer, la société de gestion de portefeuille décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables.

Le cas échéant, il peut être distribué des acomptes dans le respect de la réglementation applicable.

Les modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables, le cas échéant, sont précisées dans le prospectus.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	-
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	-	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	12 540 166,73	-
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-747 972,62	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5 906,97	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	88 704,13	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-28 292,45	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**11 858 512,76**	**-**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR001400J952	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	122 526,7482	12 540 166,73
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-7 266,9783	-747 972,62
Solde net des souscriptions/rachats	**115 259,7699**	**11 792 194,11**

PART C	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action *EUR*	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR001400J952	PART C	Capitalisable	EUR	11 858 512,76	115 259,7699	102,88

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	France+/-	États-Unis+/-	Royaume-Uni +/-	Brésil+/-	Pays-Bas+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 548,07	607,12	331,63	280,20	207,96	121,18
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**1 548,07**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**1 191,01**	-	-	-	1 191,01
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**1 191,01**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 191,01	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**1 191,01**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD+/-	GBP+/-	JPY+/-	NOK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	539,58	280,20	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	6,76	1,59	-	-	-
Comptes financiers	4,36	0,37	1,12	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**550,70**	**282,16**	**1,12**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

« Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est réalisé à partir des principales notations financières proposées par les agences de notation, selon la méthodologie suivante : lorsqu'il existe plusieurs notations de même nature, la seconde meilleure note dans la hiérarchie des notes parmi les notations proposées est automatiquement sélectionnée ; dans le cas où il n'existe que 2 notations, la pire des 2 notes s'applique et dans le cas où il n'existe qu'une seule notation, cette dernière est sélectionnée. En l'absence de rating du titre, c'est la notation de l'émetteur qui trouvera à s'appliquer selon les principes hiérarchiques décrits précédemment. Pour les titres « subordonnées » où il n'existerait que des ratings émetteurs ne tenant pas compte de la subordination du titre, la méthodologie décrite ci-dessus détermine une notation, qui est ensuite abaissée de 2 crans.

Enfin si le titre ou l'émetteur fait l'objet d'une notation interne, c'est cette notation qui prime ».

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007015169	SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT SICAV SHORT TERM	Schelcher Prince Gestion	Obligations	France	EUR	648 991,00
FR0011374123	SUNNY SHORT DURATION FCP	SUNNY ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	1 238 997,60
FR0013300076	ECHIQUIER QME G	La Financiere de l'Echiquier	Mixte	France	EUR	171 912,00
FR0013304441	GLOBAL SICAV OFI INVEST PRECIOUS METALS	Ofi Invest Asset Management	Matières premières	France	EUR	262 824,60
FR0014004VX4	ALPHAJET EUROPE MICROCAP SICAV	Alphajet Fair Investors	Actions	France	EUR	111 528,00
FR0014008NO1	OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS PART R1	Ofi Invest Asset Management	Matières premières	France	EUR	265 559,37
FR001400P579	SUNNY MULTI OBLIG FCP	SUNNY ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	785 713,40
FR001400SJI5	IVO STRATEGIES SICAV IVO IG 2030	IVO Capital Partners	Autres	France	USD	226 359,13
IE0003R87OG3	AMERICAN CENTURY ICAV AVANTIS GBL SM CAP ETF	Waystone Management Company (IE) Limited	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	221 691,60
IE000H0TSO96	FRANKLIN TEMPLETON ICAV FRABKLIN EURO IG CORP ETF	Franklin Templeton International Services Sarl	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	1 128 900,00
IE000MLMNYS0	I SHARES S AND P 500 EQUAL WEIGHT III PLC ETF	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	USD	378 454,81
IE00BHZRR030	FRANKLIN TEMPLETON ICAV FRANKLIN FTSE KOREA UCITS ETF	Franklin Templeton International Services Sarl	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	USD	78 163,44
IE00BKFVYB67	MONTLAKE UCITS PLATFORM SICAV	MONTLAKE UCITS PLATFORM ICAV	Actions	Irlande	EUR	340 315,64
LU0346390510	FIDELITY FUNDS SICAV ASEAN FUND	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	Actions	Luxembourg	USD	349 263,64
LU1112771255	HELIUM SELECTION FUND SICAV	Syquant Capital SAS	Mixte	Luxembourg	EUR	307 088,14
LU1165637460	IVO FUNDS IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT - EUR-I	IVO Capital Partners	Obligations	Luxembourg	EUR	224 093,60
LU1311574799	PARETO NORDIC CORPORATE BOND	FundRock Management	Obligations	Luxembourg	NOK	429 311,02
LU1681045297	AMUNDI MSCI EM LAT AMERICA ETF	Amundi Luxembourg S.A	Fonds indiciel (ETF)	Luxembourg	USD	371 542,94

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1808854043	FIDELITY FUNDS NORDIC SHS Y ACC EURO SICAV	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	Actions	Luxembourg	EUR	208 656,00
LU1832175001	INDEPENDANCE AM SICAV - EUROPE SMALL	Independance AM	Actions	Luxembourg	EUR	454 169,00
LU1983257160	DAIWA GLOBAL FUNDS SICAV MID CAP EMERGING ASEAN EQUITY FUND	Lemanik Asset Management S.A	Actions	Luxembourg	JPY	150 598,31
LU2307734751	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND SICAV	Allianz Global Investors GmbH	Actions	Luxembourg	EUR	238 392,00
LU2530432884	CAPITAL INTERNATIONAL FUND SICAV CAPITAL GROUP MULTI SECTOR	Capital International Management	Obligations	Luxembourg	USD	564 022,52
Total						**9 156 547,76**

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	12 098,55
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	43 942,21
Total des créances	**56 040,76**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-84 651,00
Frais de gestion	-8 509,57
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
Total des dettes	**-93 160,57**
Total des créances et dettes	**-37 119,81**

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

• des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

• des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

• une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM :	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion financière	Actif net	PART C : 0,85 % TTC Taux maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Forfait + dégressivité sur l'Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion des fonds sous-jacents)	Actif net	1% TTC Maximum
Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)	Prélèvement Sur chaque Transaction	(Valeurs / taux TTC maximum)
Dépositaire		Valeurs mobilières : 22 € Excepté pour les pays non matures : 120 € Produits dérivés listés : 7 € par instruction. Autres contrats OTC : 10 € OPC : 30 € OPC off shore : 290 €
Société de Gestion		Néant
Commission de surperformance*	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

PART C

FR001400J952	31/12/2024
Frais fixes	58 005,30
Frais fixes en % actuel	0,85
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/12/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400P579	SUNNY MULTI OBLIG FCP	785 713,40
	FR0011374123	SUNNY SHORT DURATION FCP	1 238 997,60
Total			**2 024 711,00**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	-
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**22 463,56**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**22 463,56**	**-**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**22 463,56**	**-**

PART C

FR001400J952	**31/12/2024**	**-**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	22 463,56	-
Total	**22 463,56**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	-
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**127 268,93**	**-**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**127 268,93**	**-**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**127 268,93**	**-**

PART C

FR001400J952	**31/12/2024**	**-**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	127 268,93	-
Total	**127 268,93**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**1 548 072,27**	**13,05**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 548 072,27**	**13,05**
Équipements et services pétroliers			121 175,50	1,02
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	4 715	121 175,50	1,02
Expert en finance			257 875,50	2,17
PEUGEOT INVEST SA	EUR	2 040	149 124,00	1,26
WENDEL ACT	EUR	1 170	108 751,50	0,91
Internet			331 625,76	2,80
ALPHABET INC	USD	1 820	331 625,76	2,80
Pharmacie			142 983,83	1,20
GSK PLC	GBP	8 805	142 983,83	1,20
Services de transport			184 860,00	1,56
FINANCIERE DE L'ODET	EUR	117	184 860,00	1,56
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			372 338,02	3,14
PETROLEO BR SA-ADR	USD	16 800	207 958,42	1,75
TOTAL ENERGIES SE	EUR	3 080	164 379,60	1,39
Télécommunications filaires			137 213,66	1,16
VODAFONE GROUP	GBP	166 581	137 213,66	1,16
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**9 156 547,76**	**77,22**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**9 156 547,76**	**77,22**
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND SICAV	EUR	2 200	238 392,00	2,01
ALPHAJET EUROPE MICROCAP SICAV	EUR	1 200	111 528,00	0,94
AMERICAN CENTURY ICAV AVANTIS GBL SM CAP ETF	EUR	11 700	221 691,60	1,87
AMUNDI MSCI EM LAT AMERICA ETF	USD	28 200	371 542,94	3,13
CAPITAL INTERNATIONAL FUND SICAV CAPITAL GROUP MULTI SECTOR	USD	49 700	564 022,52	4,76
DAIWA GLOBAL FUNDS SICAV MID CAP EMERGING ASEAN EQUITY FUND	JPY	1 555	150 598,31	1,27
ECHIQUIER QME G	EUR	1 520	171 912,00	1,45
FIDELITY FUNDS NORDIC SHS Y ACC EURO SICAV	EUR	12 600	208 656,00	1,76
FIDELITY FUNDS SICAV ASEAN FUND	USD	17 700	349 263,64	2,94
FRANKLIN TEMPLETON ICAV FRABKLIN EURO IG CORP ETF	EUR	42 600	1 128 900,00	9,52
FRANKLIN TEMPLETON ICAV FRANKLIN FTSE KOREA UCITS ETF	USD	3 000	78 163,44	0,66
GLOBAL SICAV OFI INVEST PRECIOUS METALS	EUR	215	262 824,60	2,22
HELIUM SELECTION FUND SICAV	EUR	176	307 088,14	2,59
INDEPENDANCE AM SICAV - EUROPE SMALL	EUR	2 900	454 169,00	3,83

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
I SHARES S AND P 500 EQUAL WEIGHT III PLC ETF	USD	63 000	378 454,81	3,19
IVO FUNDS IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT - EUR-I	EUR	1 520	224 093,60	1,89
IVO STRATEGIES SICAV IVO IG 2030	USD	2 350	226 359,13	1,91
MONTLAKE UCITS PLATFORM SICAV	EUR	2 800	340 315,64	2,87
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS PART R1	EUR	337	265 559,37	2,24
PARETO NORDIC CORPORATE BOND SICAV	NOK	3 212	429 311,02	3,62
SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT SICAV SHORT TERM	EUR	2 300	648 991,00	5,47
SUNNY MULTI OBLIG FCP	EUR	755	785 713,40	6,63
SUNNY SHORT DURATION FCP	EUR	10 260	1 238 997,60	10,45
Total			**10 704 620,03**	**90,27**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**10 704 620,03**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**1 247 053,30**
Autres passifs (-)	**-93 160,57**
Total = actif net	**11 858 512,76**

Informations SFDR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Ternaire Allocation Modérée **Identifiant d'entité juridique:** 969500GQ3Z675A17RB28

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui** ☒ **Non**

☐ Il réalisera un mlinimum d'**investissement durables ayant un objectif environnemental:** ___% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.	☐ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE. ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il réalisera un minimum d' **investissements durables ayant un objectif social:** ___%	☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des invesqtissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste**d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? *La promotion des caractéristiques environnementales et sociales est effectuée dans le cadre de notre approche par l'exclusion des risques dits 'Severe' (émetteur dont la note Sustainanalytics est supérieure à 40).*

1

Aussi, la part des fonds art 6 est limité à 20%.

Au cours de l'exercice comptable 2024 de l'OPC, la part des fonds art 6 a évolué comme suit (restant bien inférieure au seuil fixé de 20% au 30/06) :

	30/12/2023	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024
Ternaire allocation modéré	16,4%	15,9%	15,9%	16,4%

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Pour le premier exercice comptable d'entrée en vigueur de la réglementation SFDR, l'OPCVM n'avait pas défini d'indicateur à suivre, cette précision réglementaire ayant été précisé en cours d'exercice. Pour l'exercice à venir, l'OPCVM a défini 2 indicateurs qu'il suivra, un environnemental et un social.

- ***…et par rapport aux périodes précédentes?***

  Non Applicable

- ***Quels étaient le s objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

  Non Applicable

- ***Dans quelles mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

  Non Applicable

  Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

  Non Applicable

  Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme? Description détaillée:

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus signifactives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

2

Non Applicable

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce produit financier ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Principaux investissements	Secteur	Poids	Pays
Sunny Short Duration - C	Diversified	10,4%	France
Franklin Euro IG Corporate	Diversified	9,5%	Ireland
SUNNY MULTI-OBLIG - I	Diversified	6,6%	France
SCHELCHER SHORT TERM ESG-C	Diversified	5,5%	France
Capital Group Multi-Sector Income Fund - Z USD	Diversified	4,8%	Luxembourg
INDEP ET EXPANS EUROPE - I	Diversified	3,8%	Luxembourg
Pareto Nordic Corporate Bond B	Diversified	3,6%	Luxembourg
ISHARES S&P 500 EQUAL WEIGHT ETF USD	Diversified	3,2%	Ireland
AMUNDI MSCI EM LATIN AMERICA UCITS ETF - USD (C)	Diversified	3,1%	Luxembourg
Fidelity Funds - ASEAN Fund Y-ACC-USD	Diversified	2,9%	Luxembourg

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Etant donné notre approche par notation, nous considérons que les émetteurs notés du portefeuille sont ceux dont la note est en adéquation avec notre charte d'investissement responsable et donc liés à la durabilité. De ce fait, nous considérons que la part des investissements liés à la durabilité correspond au taux de notation du portefeuille, soit au 30 Septembre 2024, une proportion de 100%, hors liquidités.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistent à "ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de prejudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissmements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ATout autre investissement durable doit "ne pas causer de prejudice important" *à tout objectif environmental ou social.*

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

3

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les cirtères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activiés habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs

Quelle était l'allocation des actifs?

Au 31 décembre 2024, l'allocation d'actifs de l'OPC était la suivante :

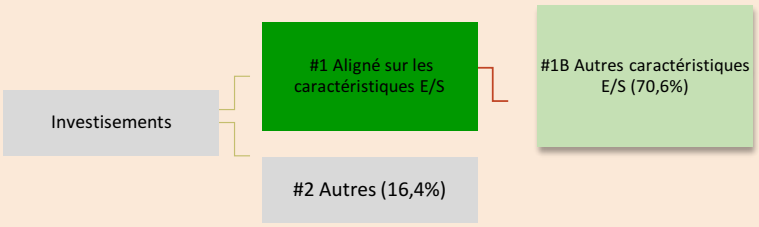

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend:
- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas consiérés comme des investissements durables.

Classe d'actifs	% actifs
Actions	13%
Liquidités	10%
OPC	77%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Au 30 Septembre 2024, la répartition du portefeuille par secteurs économiques est la suivante :

Sous-Indutrie Sustainalytics	% actifs
Diversified	77%
Energy	4%
Telecommunications	4%
Financial	2,2%
Industrial	1,5%
Health Care	1,2%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable

4

● ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?***

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **Du chiffres d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;.
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

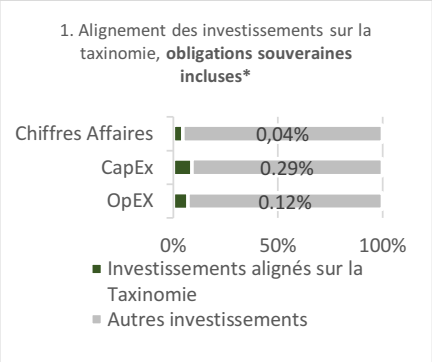

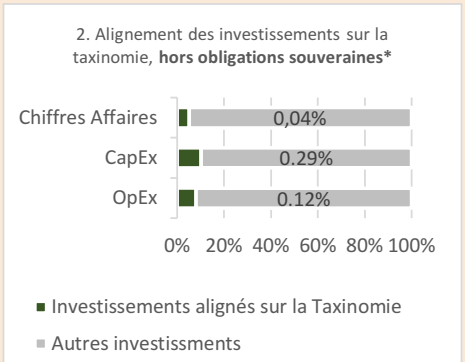

** Aux fins des graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

● ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

En incluant les obligations souveraines, 0.04% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 0.29% des CapEx et 0.12% des OpEx.

En excluant les obligations souveraines, 0.04% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 0.29% des CapEx et 0.12% des OpEx.

5

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Non Applicable

Quelle était le part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable

Quelle était la part d'investssements durables sur le plan social?

Non Applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres », quelle était leur fiabilité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements catégorisés en « autres » sont les investissements qui ne font pas l'objet d'une notation extra-financière de la part de Sustainalytics. Dans ce cas, aucune garantie minimale environnementale ou sociale existe pour ces investissements. Toutefois, il est à noter que ces investissements ne font pas l'objet d'une controverse significative, autant d'un point de vue environnemental que social.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques envornnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales est assuré par :

- Une exclusion des risques dits 'Severe' (au sens de Sustainanaltics) .

- Une politique d'amélioration de note par rapport à un univers d'investissement.

Par ailleurs, une politique d'exclusion a été mise en place, les secteurs concernés étant les suivants :

- Les entreprises productrices de tabac,

- Les entreprises dont l'activité est majoritairement liée à la défense (plus de 50% du chiffre d'affaires),

- Les entreprises actives dans la pornographie,

- Les entreprises actives dans les manipulations génétiques sur les embryons humains,

- Les entreprises liées à l'extraction de charbon

6

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non Applicable

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non Applicable

Les indices de reference sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

7